



AMAP BUGALLIERE
Produits laitiers de vache
2018-2019



Lieu de distribution : La bugallière – Serre Ondine ou intérieur des locaux de la ferme

Contrat à retourner avant le **10/11**

Coordinatrice : Raphaëlle Giannotti – 07 81 02 09 92 – 19 rue de l'ouche cormier – 44700 Orvault

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur pour 22 livraisons (une par quinzaine) sur une période d'un an.

Calendrier des 22 distributions :

15/11	19/11	13/12	Pause	10/01	24/01	7/02	21/02	7/03	21/03	4/04	18/04
2/05	16/05	29/05	13/06	27/06	11/07	Pause	5/09	19/09	3/10	17/10	31/10

Les engagements des producteurs :

- Nous nous engageons à fournir des produits laitiers issus de la production de vaches bretonnes pie-noir, labellisée « AB ».
- Un des producteurs livre chaque quinzaine et aide à la mise en place de chaque distribution.
- Les produits frais se conservent au moins 10 jours en respectant la chaîne du froid.
- Nous nous engageons à fournir sur la période au moins 18 produits différents. Tous les 15 jours, nous transmettons la liste des produits disponibles pour la distribution suivante (voir prix et régularité en annexe). L'idée étant de permettre aux mangeurs de varier la composition de leur panier d'une livraison à l'autre.
- Afin d'aménager des temps d'échange, nous proposerons des animations pédagogiques ponctuelles, pour expliquer les modes de production que nous avons choisis, et faire découvrir l'exploitation (portes ouvertes, chantier,...)

Les engagements du consommateur :

- Par ce contrat, je m'engage à un seuil de commande minimum de 8 € ou 12 € (selon la taille du panier choisi) que je peux toutefois dépasser à chaque livraison. Si la commande est inférieure au montant du panier, le montant de celui-ci sera comptabilisé. Une régularisation sera demandée, si nécessaire, à mi-contrat.
- J'ai pris connaissance du B-A.BA. des AMAP Bugallière et j'adhère sans réserve à ses principes.
- Je viens remplir mon panier sur le lieu de distribution **un jeudi sur deux entre 18h15 et 19h30**.
- J'accepte d'effectuer **au moins une permanence par semestre** (entre 18h00 à 19h30), soit 2 sur la période, sur le lieu de distribution. En ce sens, je m'inscris sur le planning sur le site de l'Amap : <http://www.amap44.org/amap-orvault-bugalliere/>
- Je suis responsable de mes produits dès réception (respect de la chaîne du froid)
- Afin de limiter la consommation d'emballages, je rapporte obligatoirement les boîtes ou tout autre contenant à chaque livraison.
- Si je commande du lait, je pense à apporter mon contenant lors de la livraison (1L)
- Pour choisir d'une fois sur l'autre la composition de mon panier parmi les produits disponibles, je passe commande sur Internet dans le délai indiqué (au plus tard 5 jours avant la distribution), en utilisant le tableau mis à ma disposition avant chaque distribution. Sinon, je recevrai un panier correspondant à ma 1ère sélection (15/11), qui définit mon panier par défaut.
- Je règle le total (22 x provisions) soit 176€ ou 264€ en 4 chèques pour un contrat annuel.

Contenu des paniers

Produits	Tarifs (en €)	Ma sélection par défaut	Disponible à chaque distribution	Disponible moins régulièrement
Lait cru. 1 L.	1.2		X	
Gwell. 500 g.	2.0		X	
Fromage blanc crémeux. non battu. 500 g.	2.6		X	
Fromage blanc maigre. non battu. 500 g.	2.5		X	
Faisselle. 400 g.	3		X	
Beurre. 125 g.	2.25			X
Crème fraîche. 250 g.	2.3			X
Fromages				
Tomme ieune (env. 2 mois). 250 g.	3.9		X	
Tomme vieille > 2.5 mois. 250 g.	4.1			X
Frais	2.2		X	
Demi-sec	2.2		X	
Sec	2.2		X	
Frais Ail et fines herbes	2.6		X	
Frais Aromates	2.6		X	
Frais Noix	2.6		X	
Frais Poivre	2.6		X	
Frais Paprika échalote	2.6		X	
Le crémeux (demi-sec)	3.6		X	
Meule de Bretonne Pie-Noir. 250 g.	4.5			X
Grande tome type raclette. 250 g.	4.1			X

Règlement

Je règle le total en 4 chèques (sauf pour le contrat lait : 1 seul chèque) à l'ordre de **GAEC des 7 chemins**

- 176€ (pour un panier à 8 €) : 4 chèques de 44€ chacun
- 264€ (pour un panier à 12 €) : 4 chèques de 66€ chacun

!! → Il est obligatoire de régler par plusieurs chèques sinon l'irrégularité des dépôts provoque des problèmes comptables (TVA) conséquents pour les producteurs.

Les chèques seront encaissés le 15 des mois de décembre, mars, juin, septembre.

	Panier à 8€	Panier à 12€	Lait (1,2€/litre)
Quantité			
Total (x 22 distributions)			

Date et signature :

Les Producteurs

GAEC des 7 Chemins
Le Bas-Gué - 44630 LE DRESNY

Le consommateur (nom, prénom, tél et mail)